



# Règlement du Championnat de France Samedi 23 Mars 2019

Kettlebell Sport (10 mn)

*Cette compétition est régie par le règlement sportif disponible sur le site de la FFForce.*

Gymnase du collège Jean-Claude Izzo  
2 place Espercieux **13002 Marseille**

**INSCRIPTIONS :** [lien vers le formulaire Google Forms](#)

**OUVERTURE :** Samedi 2 février 2019 / **CLÔTURE :** Dimanche 10 mars 2019 à minuit.

## EPREUVES DE COMPETITION

### Épreuves messieurs :

Biathlon (arraché + jeté)

Épaulé-Jeté

### Épreuves dames :

Arraché

Épaulé-Jeté à un bras ou deux bras

Les athlètes ont la possibilité de concourir pour deux épreuves (Biathlon + Epaulé Jeté pour les hommes / Arraché + Epaulé jeté pour les dames), ils devront le spécifier lors de l'inscription.

## FRAIS D'INSCRIPTION

	1 épreuve	2 épreuves
Licencié FFForce « Compétition »	30 €	60 €
Licencié FFForce « Loisir »	45 €	90 €
Titre de Participation Unique (TPU)	45 €	90 €
Etranger	45 €	90 €

Inscription à la journée via Titre de Participation Unique (TPU) sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des kettlebells en compétition. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un TPU

## Modes de règlement :

# Espèces

# Chèque à l'ordre de CRISTAL KETTLEBELL

# Virement : Coordonnées bancaires : CRISTAL KETTLEBELL / CIC MARSEILLE CHATEAU GOMBERT

IBAN (International Bank Account Number): FR76 1009 6181 5700 0265 3760 132

BIC (Bank Identifier Code) : CMCIFRPP

**PROGRAMME :** Pesée : Vendredi 22 mars 2019 de 18h00 à 21h00 / Samedi 23 mars de 8h00 à 8h45



Présentation : 8h45 à 8h55

Début de la compétition : 9h00

Les athlètes sont tenus de rester jusqu'à la fin de la compétition (sauf impératif majeur).

**CLASSEMENT** : Le classement sera effectué à l'indice suivant la formule suivante :

**Nombre de levées x Poids total des KBs x Coef. Pentathlon x Coef. Temps**

---

**Poids de corps**

### Coef. Pentathlon

Le poids de la ou les kettlebells choisi par l'athlète correspond à un coefficient multiplicateur comme suit :

8kg: x1	20kg: x2,5
12kg: x1,5	24kg: x3
16kg: x2	32kg: x4

### Coef. Temps

Un coefficient de temps est également appliqué en fonction de la durée d'épreuve réalisée par l'athlète, les coefficients sont les suivants :

Jusqu'à 10 minutes : x2,5	Jusqu'à 6'59" : x1,6
Jusqu'à 8'59" : x1,8	Jusqu'à 5'59" : x1,5
Jusqu'à 7'59" : x1,7	Jusqu'à 4'59" : x1

Les minimas effectués suivant les règles de la FFFORCE et de l'IUKL seront enregistrés officiellement.

**Il y aura un classement général pour toutes les catégories et par catégories d'âges :**

Groupe U40 HOMMES / U35 FEMMES

Groupe +40 HOMMES / +35 FEMMES

Les titres de Champion de France ne pourront être délivrés (sur demande) que si l'athlète est détenteur d'une licence FFForce.

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS** : Dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 le Participant a un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données de son dossier. Pour user de cette faculté, le Participant doit s'adresser au Bureau de CRISTAL KETTLEBELL.

**DROIT A L'IMAGE** : Le Participant Autorise la FFForce et Cristal Kettlebell à exploiter son image (photo, vidéo, etc.) à titre gratuit pour la promotion et la communication. Cette autorisation est valable pour une utilisation sur tous les supports matériels et immatériels et emporte la possibilité pour la FFForce d'apporter à la fixation initiale de l'image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'elle jugera utile.

**IMPONDÉRABLES** : Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement pour faire face aux impondérables.

**CONTROLE ANTI-DOPAGE** : Les athlètes peuvent être soumis à tout moment à un contrôle anti-dopage de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). [www.afld.fr](http://www.afld.fr)